**Numéro 76** **Novembre | Décembre 2022**

## MESSAGE DE LA MAIRESSE

Bonjour à tous,

Déjà novembre! De façon générale, ce mois est le mal aimé de la famille, celui pour lequel plusieurs ont du ressentiment. C'est un mois de transition, de la luminosité du soleil vers les journées plus sombres et plus courtes, et de la couleur des feuilles vers les arbres dénudés. On pourrait dire que Dame Nature met la table pour le manteau blanc qu'elle s'apprête à recevoir. Elle finalise ses projets afin de bien préparer la suite. À la municipalité, on tente de faire de même. On clôt le plus de dossiers en cours possibles, on valide les budgets, on prépare les travaux publics pour les mois plus froids et la neige, on fait la ronde des infrastructures municipales. Bref, tous les employés déploient des efforts supplémentaires pour mettre la municipalité en mode hivernal de façon approprié.

De leur côté, vos élus se rencontrent et entament les discussions budgétaires. À défaut de me répéter, je vous rappelle que cette période est primordiale et constitue le moment de prédilection pour tous les citoyens. C'est le temps de vous informer et de partager vos préoccupations et vos désirs quant à l'année à venir. C'est donc avec une grande écoute et une attention particulière à vos craintes que vous serez accueillis aux prochains conseils municipaux. Venez en grand nombre.

Le mois de décembre, quant à lui, et la gaieté des fêtes amènent une certaine légèreté. La visite traditionnelle du Père Noël est prévue afin de répandre la magie auprès de tous les petits et grands de notre communauté. Restez également à l'affut des activités offertes par nos différents comités. Ils demeurent actifs et continuent de vous offrir une panoplie de choix, allant du Scrabble au cinéma avec les « Viens-tu aux vues ». Il y a de quoi divertir tout le monde. Feuilletez ce volume pour découvrir les informations importantes de la municipalité.

À titre personnel et un peu à l'avance, je vous souhaite de très joyeuses fêtes 2022! Savourez les doux moments qui nous avaient été proscrits avec nos proches à cause de la pandémie, mais surtout, restez prudents!

*Caroline Rosetti, mairesse*

# CONSULTATIONS PUBLIQUES

La Municipalité de Saint-Armand invite les citoyens à deux (2) séances de consultation publique qui auront lieu le 7 décembre de 19 h 00 à 21 h 00 et le 10 décembre de 9 h 00 à 11 h 00, au centre communautaire, 444 chemin Bradley, Saint-Armand, afin d'informer et de consulter les citoyens sur le projet de refonte des plans et règlements d'urbanisme.

## REFONTE RÈGLEMENTAIRE CONCERNANT LES PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

### Qu'est-ce que la refonte du plan et des règlements d'urbanisme?

La révision du plan et des règlements d'urbanisme consiste à produire de nouveaux documents de planification et de règlementation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et à remplacer ceux existants. Elle permet à la municipalité de se doter d'outils plus adaptés aux enjeux d'aménagement contemporains sur le territoire et d'orienter le développement selon les meilleures pratiques en matière d'urbanisme, tout en tenant compte des aspects relatifs au développement économique et social ainsi qu'à l'équilibre environnemental.

La refonte du plan d'urbanisme est la clé de voûte qui permet à une municipalité de remplacer les règlements de zonage et de lotissement.

L'ensemble de ces documents s'appuieront sur de nombreuses études sectorielles réalisées dans les dernières années, ainsi que sur une vision concertée répondant aux besoins des citoyens. La révision du plan et des règlements doit permettre d'assurer la cohérence avec les outils de planification à l'échelle de la municipalité de Saint-Armand.

### Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme?

Le plan d'urbanisme constitue le document officiel le plus important pour une ville en matière de planification et d'aménagement, car il est à la base de toutes les politiques d'urbanisme. Essentiel à une bonne gestion du territoire, cet outil décisionnel expose la vision du Conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire ainsi que les moyens de mise en œuvre qu'il entend mettre de l'avant. De plus, il s'agit d'un outil permettant de sensibiliser la population aux enjeux d'aménagement du territoire. Celui-ci contient les orientations et les priorités qui guideront la prise de décision de la municipalité de Saint-Armand pour les 10 à 15 prochaines années.

Le plan d'urbanisme permet au Conseil municipal d'assurer une cohérence entre les choix d'intervention dans divers dossiers touchant des thèmes comme l'habitation, le commerce, le transport, le patrimoine, la protection de l'environnement, les loisirs et les équipements municipaux. Il oriente la prise de décision concernant le développement et l'aménagement du territoire, en considérant son potentiel et ses contraintes, les préoccupations et les attentes de la collectivité, les besoins en infrastructures, les investissements à faire au sein des services municipaux, ainsi que la situation financière de la municipalité. Il doit s'inscrire en concordance avec les orientations et le contenu du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec. Le plan d'urbanisme n'est pas opposable aux citoyens, contrairement aux règlements d'urbanisme, lesquels doivent être conformes au plan d'urbanisme.

### À quoi servent les règlements d'urbanisme?

Les outils en matière de règlementation permettent de fixer des règles, des normes et des critères d'évaluation encadrant les constructions et l'usage des bâtiments et des terrains sur le territoire.

## NOUVELLES DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

C'est avec une grande fierté que les élèves de notre école ont tenu à me remettre vendredi dernier, le 14 octobre 2022, une étude qu'ils ont réalisée sur la rivière La Roche.

Les élèves, accompagnés de Mme Isabelle Grégoire de Corporation Baie-Missisquoi (CBM), ont passé la semaine à étudier la rivière et ses bandes riveraines. Ils y ont fait l'échantillonnage et ont procédé à l'inventaire des végétaux et des espèces qui fréquentent la rivière. Ils ont recueilli leurs données afin de remettre un cahier à la municipalité qui décrit l'écosystème de la rivière La Roche et toute sa biodiversité. Dans ce même cahier, ils ont inscrit leurs recommandations et leurs désirs qui permettraient d'améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement général de la rivière.

Ce cahier sera déposé en séance du conseil du mois de novembre et sera disponible pour consultation à la municipalité jusqu'en janvier; après quoi les élèves le reprendront afin de poursuivre leur exploration.

L'action communautaire est la force de Saint-Armand. Voir les enfants aussi impliqués et intéressés à porter des actions favorables pour l'environnement et pour la municipalité fait toujours chaud au cœur. C'est donc à mon tour de vous inviter avec grande fierté et reconnaissance à venir consulter le travail rigoureux des petits Armandois(es) de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.

Bravo, la gang!

Caroline Rosetti
Mairesse

MRC BROME-MISSISQUOI

## AVIS PUBLIC

Concernant la tenue d'une assemblée publique en lien avec la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Brome-Missisquoi.

Date : Lundi, 5 décembre 2022
Heure : 19 h
Lieu : 749, rue Principale à Cowansville, dans la salle Arthur-Fauteux

Vous pouvez consulter l'entièreté du document à l'adresse suivante :
https://mrcbm.qc.ca/common/documentsContenu/2022-10-20_PGMR_Avis%20public%20et%20r%C3%A9sum%C3%A9.pdf

# MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

## ARBRE DE NOËL

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

Si vous préférez un arbre naturel :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau.
- Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus d'un mètre de toutes sources de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

## LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.
- Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.
- N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.
- Ne surchargez jamais le circuit électrique.
- Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.
- Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

## CORDON DE RALLONGE

Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.

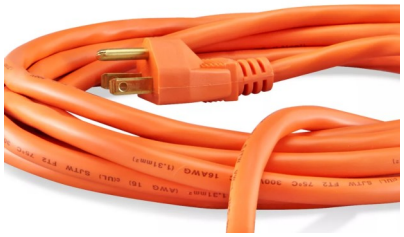

- Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpette.
- Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

**Votre sécurité est notre priorité**
Matthew Grenia, Directeur
Service de sécurité incendie Saint-Armand et Pike River

# POINTS IMPORTANTS À SE RAPPELER

## SAVIEZ-VOUS QUE... RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Saviez-vous qu'il existe un site internet où vous pouvez retrouver le rôle d'évaluation foncière de toutes les propriétés de la municipalité de Saint-Armand?

En fait, plusieurs renseignements se trouvant au rôle d'évaluation d'une propriété sont disponibles à la population par ce site internet : http://www.cibgm.ca/role/municipalite.php?id=46017.

## RAPPEL - RÈGLEMENT D'UN ABRI D'AUTO HIVERNAL

L'installation d'un abri d'auto hivernal par terrain est autorisée à partir du 1er novembre jusqu'au 1er mai de l'année suivante. Une marge de recul avant minimale de deux mètres doit être respectée.

À défaut de respecter ces dates, vous serez passible d'une amende de 150 $ à 1000 $ pour une première infraction et jusqu'à 2000 $ dans le cas d'une récidive.

## STATIONNEMENT DE NUIT EN HIVER

Il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public situé sur le territoire de la municipalité entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 31 mars. Cette interdiction ne s'applique pas pour la période s'étendant du 23 décembre au 3 janvier.

Cependant, des panneaux de signalisation prévoyant des dispositions différentes pourront être installés dans des stationnements municipaux.

## SIGNALISATION DE DÉNEIGEMENT

Il est interdit à tout conducteur de stationner un véhicule à un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement de la neige par les employés de la municipalité et où une signalisation à cet effet a été placée.

## NOUVELLES DU CARREFOUR CULTUREL

**CENTRE COMMUNAUTAIRE - 444, CHEMIN BRADLEY, SAINT-ARMAND**

**25 NOVEMBRE 2022**

**La famille Arsenault** tire profit de la chasse illégale depuis des générations, évitant habilement les agents de la faune. Le retour au bercail d'Anthony, le jeune frère impétueux et imprévisible, bouleverse l'harmonie au sein du clan. L'arrivée inopinée au village d'une nouvelle animatrice de radio, Émilie, aura aussi un effet sur l'entourage, principalement sur Adam.
**Acteurs :** Guillaume Cyr
**Réalisateur :** Rafaël Ouellet

**SAMEDI, 17 DÉCEMBRE 2022 - DEVANT LE CAFÉ COMMUNAUTAIRE**

Venez assister et participer au **petit concert de Noël** où tous pourront chanter avec nous.
Peut-être, comme l'an dernier, le premier jour de neige ?

## NOUVELLES DU COMITÉ DES LOISIRS ET SPORTS

Pour inscrire votre enfant, vous devez contacter le comité des Loisirs et Sports directement sur page Facebook .

Loisirs Saint-Armand

https://www.facebook.com/profile.php?id=100064002195806

COMPOSTER c'est pas sorcier

# POURQUOI NE PAS OPTER POUR LE FEUILLICYCLAGE CET AUTOMNE?

**Voici les avantages:**

- Plus de temps pour faire autre chose que ramasser des feuilles;
- Excellent engrais naturel et gratuit pour votre gazon et vos plantes;
- Très simple, il suffit de laisser les feuilles mortes au sol après les avoir déchiquetées avec la tondeuse!

Un geste facile qui fait une différence pour l'environnement!

# TRUCS ET ASTUCES DES FÊTES

1. Cherchez-vous des décorations? Pensez aux magasins de réemploi! Trouvez-y des objets uniques à moindre coût!
2. Évitez les brillants, puisqu'ils contaminent l'environnement.
3. Optez pour des emballages écologiques ou réutilisables tels le papier journal, le papier brun, du tissu ou une boîte de métal!

# GUIDE DES FÊTES DE L'ÉCOCITOYEN

## COMPOSTAGE

Bouchons de liège naturel
Restants de repas
Vaisselle compostable en carton non ciré

## RECYCLAGE

Boîtes de carton non ciré
Bouteilles de vin
Cartes de souhaits
Enveloppes
Papier d'emballage non métallisé
Papier de soie

## ÉCOCENTRE

Électroniques
Lumières de Noël
Piles
Styromousse d'emballage

*Fermé du 19 décembre 2021 au 3 janvier 2022

## CONTENEURS DE VERRE

Bouteilles de vin
Bouteilles de spiritueux
Pots à condiments en verre

## DÉCHETS

Bouchons de vin en plastique
Décorations brisées
Guirlandes de Noël
Papier d'emballage métallisé, choux et rubans
Photos
Verre cassé : boule de Noël ou verre de vin
Ustensiles de plastique (compostables ou non)
Vaisselle en plastique biodégradable ou compostable
Papier bulle

**Visitez le bmvert.ca pour consulter le calendrier des collectes municipales des sapins de Noël!**

Téléchargez l'application Ça va où? pour savoir comment mieux trier.

ÇA VA OÙ?

## DATES À RETENIR

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**
Lundi, 7 novembre - 19 h 30
Lundi, 5 décembre - 19 h 30

**LES SERVICES MUNICIPAUX SERONT FERMÉS :**
Vendredi, 11 novembre - Jour du souvenir

***Les séances ordinaires du conseil sont en présentiel au centre communautaire, 444, chemin Bradley, Saint-Armand***

Suivez-nous sur notre page Facebook **Municipalité de Saint-Armand** pour toutes les informations concernant les séances du conseil tenues en présentiel à la salle du Centre communautaire au 444, chemin Bradley, Saint-Armand.

**Prochaines dates de tombée pour *La Voie Municipale* 15 décembre 2022 et le 16 février 2023 – 16 h**